

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 15 avril 2024, à 18 h 11, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau, la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Stéphanie Déraspe et la directrice générale adjointe, M^{me} Josée Lamoureux.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de la greffière indiquant que tous les membres du conseil ont renoncé par écrit à l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2024-04-0297

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0298

Autorisation – Mesure disciplinaire – Employé municipal

CONSIDÉRANT les sommaires du Service des ressources humaines, sous les numéros RH-2024-008 et RH-2024-009, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT un avis de recommandation disciplinaire daté du 19 février 2024 déposé et soumis au comité des finances et des ressources humaines lors des rencontres du 18 et 28 mars 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la sanction disciplinaire recommandée à l'avis de recommandation du comité de discipline en date du 19 février 2024 et de suspendre le membre du personnel numéro 4125 pour une durée de deux (2) jours sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires, la date de suspension devant être déterminée par son directeur, le tout en conformité au processus établi au Règlement numéro 0341-2012 sur la discipline des policières et policiers de la Ville de Granby.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-0299

Période de questions des citoyens et des citoyennes

Aucun citoyen ni citoyenne dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

2024-04-0300

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de lever la séance. Il est 18 h 13.

Julie Bourdon, mairesse

M^e Stéphanie Déraspe, directrice
des Services juridiques et greffière